

LA LETTRE  
DE FNE  
PAYS DE LA LOIRE

Numéro 21  
Printemps 2018

**Agriculture Bio**  
Mieux la soutenir

**Littoral**  
Document stratégique de  
façade en concertation

DOSSIER  
La Loire et son programme  
de rééquilibrage





Dans notre numéro précédent, j'évoquais les suites de l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et le long travail à mener pour construire un nouveau projet de territoire permettant la préservation de la biodiversité et la mise en œuvre de projets agro-écologiques. L'actualité de ces dernières semaines a rappelé qu'il n'est jamais simple de passer d'une lutte contre un projet à la construction d'un nouveau projet accepté par tous.

FNE Pays de la Loire et ses associations membres en Loire-Atlantique (UDPN 44, Bretagne-Vivante, LPO 44) continuent de travailler avec les acteurs du territoire. Depuis mars 2018, nous avons pu défendre nos positions à travers nos rencontres avec différentes institutions (préfète de région, services de l'État, Conseil départemental 44, Nantes-Métropole) et notre participation à plusieurs instances (comité de lecture lié au diagnostic agronomique et environnemental qui va être lancé sur l'ex-ZAD et Commission Consultative Environnement de l'aéroport de Nantes-Atlantique).

Il est urgent de prendre le temps de construire une confiance entre acteurs et de poser les jalons qui permettront et de forger un vrai projet de territoire au nord de Nantes et de répondre aux exigences d'une plate-forme aéroportuaire au sud de Nantes. De notre côté, ces travaux et réflexions demandent beaucoup de temps de la part de nos bénévoles mais aussi un appui salarié, ce qui commence à peser sur notre plan de charge annuel.

Le dossier de cette revue porte sur la concertation qui vient de se dérouler en ce début de printemps 2018 concernant le programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre Les Ponts-de-Cé et Nantes. Notre fédération régionale y a participé avec l'appui de plusieurs de ses associations membres en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire. L'occasion pour nous de saluer la qualité du dossier présenté et de soutenir les objectifs visés qui *in fine* permettront d'avoir des conditions environnementales plus favorables pour la faune et la flore le long de ce tronçon du « dernier grand fleuve sauvage d'Europe ».

Vous le verrez à la lecture de cette revue, les dossiers ne manquent pas en ce printemps 2018 : enquête publique liée au projet de parc éolien en mer au large de la Vendée, concertation liée au document stratégique de façade, Programme d'Actions Régional Nitrates, ... ///

---

## Le chiffre

# 13,2

13,2 tonnes par habitant c'est l'empreinte matières d'un français en 2014. L'empreinte matières est un indicateur qui permet de rendre compte de l'ensemble des matières premières mobilisées pour satisfaire la consommation finale d'un pays. Les résultats reflètent mieux l'impact réel de l'utilisation des ressources, tant celles extraites du territoire national que celles mobilisées indirectement hors de nos frontières pour produire et transporter les produits importés. ///

## On a participé

# Enquêtes publiques parc éolien en mer Yeu / Noirmoutier

FNE Pays de la Loire et ses associations membres en Vendée (VNE, LPO 85, Coorlit 85, Vivre l'île 12/12) ont suivi avec attention et participé aux enquêtes publiques relatives au projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier et à son raccordement à terre qui se sont déroulées du 4 avril au 23 mai 2018. Retrouvez sur notre site Internet nos dépôts. ///

## FNE Pays de la Loire soutient l'agriculture Bio

Face aux attermoissements de l'État quant au financement des aides à l'agriculture Bio, un collectif régional « AIDES Bio » s'est constitué en Pays de la Loire. Il réunit les structures suivantes : CAB Pays de la Loire, InterBio Pays de la Loire, Terre de Liens, Confédération Paysanne, FRCIVAM, Bio Comsom'acteur Pays d'Angers, Solidarité Paysans, Coordination régionale LPO Pays de la Loire et FNE Pays de la Loire.

En Pays de la Loire, il y a un réel dynamisme pour les conversions en agriculture biologique avec 58 000 hectares de plus entre 2015 et 2017. Cette dynamique se confirme en 2018 car des producteurs engagent une transition agricole et les demandes affluent. Ce mouvement vertueux pourrait être stoppé si les pouvoirs publics bloquent l'accès aux aides à la conversion et à la reconnaissance.

Dans ce contexte le collectif a sollicité une rencontre avec les 47 parlementaires des Pays de la Loire. **15 parlementaires ont été rencontrés fin mars et début avril 2018 pour faire passer un message : une politique ambitieuse et stable pour la Bio.** FNE Pays de la Loire a pu participer directement à certaines rencontres.

## Document stratégique de façade : #DéfendsTaMer

Du 26 janvier au 25 mars 2018, les français étaient invités par le ministère de la Transition écologique et solidaire à s'exprimer sur l'avenir de la mer et du littoral lors d'une consultation publique. L'objectif est d'élaborer, pour chacune des 4 façades maritimes en métropole, un document de planification : le **document stratégique de façade**. Ce document vise à faire cohabiter entre eux les multiples usages de la mer (pêche, énergies marines renouvelables, transports...) tout en préservant le milieu marin. Plus concrètement, il doit établir des « cartes de vocations » qui définissent des zones propices au développement de telle ou telle activité et celles à fort enjeu écologiques. Si le document est suffisamment ambitieux et précis, il pourrait par exemple contribuer à interdire certaines pratiques de pêche incompatibles avec les objectifs de protection du milieu marin.

Le collectif a rappelé les difficultés de financement des aides Bio en Pays de la Loire : il manque pour notre région 25 millions d'euros jusqu'en 2020. Or, des solutions sont activables par le ministre de l'Agriculture. L'importance d'une politique publique ambitieuse pour accompagner cette dynamique de transition alimentaire vers l'agriculture biologique a été rappelée. Trois solutions ont été citées :

- Flécher au moins 1,4 % du transfert réalisé en août 2017 sur le 1<sup>er</sup> pilier de la PAC
- Financer la Bio sur l'enveloppe des services environnementaux présentée dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation (200 millions € par an)
- Prélever à nouveau sur le 1<sup>er</sup> pilier en utilisant le dispositif européen « Omnibus »

Le 5 avril 2018, l'annonce du ministre de l'Agriculture d'un soutien public de 1,1 milliards d'euros sur 5 ans pour la conversion en agriculture biologique en France ne peut que nous satisfaire. Mais cette annonce ne lève pas toutes nos inquiétudes pour le financement de 2018 à 2020 des aides maintien et conversion en Pays de la Loire. Une question essentielle reste sans réponse à ce jour du côté du ministère : d'où vient cet argent ? ...  
///

**Les propositions de FNE et de ses associations membres** (Coorlit 85, Bretagne Vivante) pour mieux protéger les façades maritimes françaises **ont été plébiscitées par le public** lors de cette consultation.

Que porte FNE ? Des mesures fortes pour préserver les côtes françaises. FNE propose ainsi de mieux protéger milieux naturels et citoyens de l'érosion et de l'urbanisation, de développer intelligemment l'éolien en mer, de lutter contre la pollution de l'air par les navires ou encore de cesser les pratiques de pêches dévastatrices pour les écosystèmes.

Grâce à cet appui, il faut espérer que l'environnement occupera une place forte dans les négociations sur la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral à l'échelle des façades maritimes.

À ne pas rater, la **prochaine consultation publique qui aura lieu de novembre 2018 à janvier 2019** sur la version finalisée des documents stratégiques de façades. ///

# DOSSIER

## Programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes

Voies navigables de France (VNF), en lien avec ses partenaires (l'Etat, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, le GIP Loire-Estuaire, le Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire), a organisé une concertation sur le programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes du 30 mars au 29 avril 2018.

Cette phase de dialogue a permis aux citoyens et acteurs de la Loire de s'informer et de s'exprimer sur le projet. Plusieurs réunions ont été organisées sur cette période et plusieurs moyens d'information et d'expression étaient mis à disposition pour recueillir l'avis de tous sur cette période :

- un dossier de concertation en consultation dans les mairies concernées par les interventions ;
- une exposition disponible dans les mairies d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire, Ancenis et Sainte-Luce-sur-Loire et lors des rendez-vous ;
- un dépliant à disposition dans les mairies et lieux de vie ;
- un site internet : [www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr)

### La situation

Suite à plusieurs aménagements réalisés au cours des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, le **fonctionnement de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes a été profondément modifié** avec notamment une **incision du fond du lit du fleuve** et un **abaissement concomitant des niveaux d'eau**.

### Un déséquilibre longitudinal de la Loire

Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, il a été constaté entre Les Ponts-de-Cé et Nantes un fort abaissement de 1 à 4 mètres du niveau d'eau pendant l'étiage (période où le débit de la Loire est le plus faible).

Les extractions de sables et les aménagements du 20<sup>e</sup> siècle, piégeant les sédiments, ont en effet conduit à un déficit sédimentaire, ont entraîné un **déséquilibre entre les matériaux charriés naturellement par le fleuve et le manque de matériaux arrivant de l'amont**. Ce déséquilibre a conduit à un phénomène d'érosion progressive du lit, que l'on nomme incision. L'augmentation de la pente, de 15 à 17,6 cm/km en un siècle, a en outre conduit à une érosion régressive du lit de la Loire, qui s'est propagée dans le sens inverse de l'écoulement de l'eau. Le secteur entre Ancenis et Oudon a été particulièrement concerné.

**La Loire a donc subi deux phénomènes d'érosion, progressive et régressive**, qui se sont alimentés, influençant la pente du fleuve. Ce phénomène est observé sur une grande partie du fleuve, mais a été particulièrement intense entre les Ponts-de-Cé et Nantes.

Depuis quelques années, une tendance à la stabilisation voire à une légère rehausse du lit de la Loire est observée. Il est probable que ces observations expriment le bénéfice de l'arrêt des extractions de sable dans le lit mineur ainsi que celui des effets locaux des travaux visant au relèvement de la ligne d'eau d'étiage. Ces premiers résultats sont encourageants pour poursuivre dans la voie du rééquilibrage du fleuve.

### Un déséquilibre latéral entre la Loire et ses annexes fluviales

À cause de son incision, **le niveau du lit principal de la Loire est aujourd'hui beaucoup plus bas que celui des bras secondaires et autres annexes fluviales**.

Ces milieux se trouvent submergés moins souvent et asséchés sur des périodes plus longues que par le passé. Certaines annexes ne sont en eau que lors des crues.

### Le projet

Afin de restaurer l'équilibre de la Loire, un programme d'aménagement est mis en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage de Voies navigables de France (VNF), comprenant deux grands principes d'intervention :

- **remodelage des ouvrages de navigation** afin de redonner de l'espace de liberté à la Loire et de mieux connecter les annexes fluviales et bras secondaires au bras principal.

Ce remodelage permet également la libération de sédiments de façon à ce qu'ils puissent être emportés



La Loire - Crédit : X.Métay

par l'écoulement de la Loire et déposés en aval, notamment aux endroits où le lit de la Loire s'est trop creusé ;

- **création d'une zone de transition en amont de Nantes** pour réduire la pente de la ligne d'eau et favoriser le dépôt des sédiments en amont de l'aménagement et ainsi contribuer au réhaussement du niveau des fonds.

Trois secteurs sont concernés :

- Entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes-Le Fresne sur Loire ;
- Entre Anetz et Oudon ;
- À Bellevue, entre Sainte-Luce-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles.

**Le programme de rééquilibrage du lit de la Loire** entre Les Ponts-de-Cé et Nantes **fait partie du Contrat pour la Loire et ses Annexes**, né de la volonté des acteurs de coordonner toutes les actions visant à améliorer le fonctionnement de la Loire et redonner une nouvelle dynamique à ses annexes (boires, bras secondaires, etc.).

## Le coût

La première phase du programme de rééquilibrage du lit de la Loire, comprenant les interventions de Bellevue, Oudon / Anetz et Ingrandes-Le Fresne sur Loire / Montjean-sur-Loire, est estimée à **42 millions d'euros** (études et travaux).

## Le calendrier

Suite à la concertation sur le programme de rééquilibrage du lit de la Loire du premier semestre 2018, les études d'avant-projet seront poursuivies afin de pouvoir présenter la configuration définitive du programme au public au cours d'une **enquête publique prévue fin 2019**, avant toute autorisation administrative du projet. Une fois ces procédures

terminées, **les travaux pourront commencer dès 2020** pour les secteurs d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire / Montjean-sur-

Loire et d'Oudon-Anetz. Sur ces deux secteurs, les travaux seront réalisés sur 1 à 2 années, selon la durée de la période d'étiage.

## Position de FNE Pays de la Loire

FNE Pays de la Loire qui suit ce dossier depuis plusieurs années tient à saluer la qualité de la concertation mise en place par Voies navigables de France. Ce jugement vient d'une part de la qualité des documents présentés en réunion et de la qualité du dossier papier retraçant bien l'historique, les enjeux et le rôle des différents acteurs ainsi que les travaux envisagés et leurs conséquences. Nous saluons aussi la décision du maître d'ouvrage d'avoir saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) pour garantir aux participants la plus grande transparence lors de cette phase de concertation.

Notre fédération régionale **partage les grands principes d'intervention de ce programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes**. De plus, nous sommes satisfaits que VNF porte un projet avec une vision stratégique globale de restauration du lit de la Loire. Cela permettra de coordonner au mieux les différentes interventions dans le temps et l'espace et d'éviter les actions isolées.

Mais comme le rappelle l'association la Sauvegarde de la Loire Angevine, membre de FNE Pays de la Loire, la Loire « *n'a jamais été navigable à plein-temps, elle a seulement été naviguée lorsque c'était possible* ». Ce constat de bon sens doit être intégré dans les réflexions quant aux usages du fleuve. Par conséquent, nous estimons que **c'est à la navigation de s'adapter au fleuve et à son hydraulité et non l'inverse**.

Nous serons attentifs aux phases de concertation à venir et à l'enquête publique annoncée pour fin 2019.

///

# JURIDIQUE

## Réforme de l'évaluation environnementale des projets

Plusieurs textes récents sont venus modifier l'évaluation environnementale depuis l'importante loi Grenelle II de 2010 : la directive 2014/52/UE1, l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 ainsi que son décret d'application du 11 août 2016 et sa loi de ratification du 2 mars 2018. Plusieurs aspects ont été modifiés.

L'évaluation environnementale désigne un **processus** qui met en jeu la réalisation d'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement (l'étude d'impact), les consultations et avis de plusieurs organismes (autorité environnementale, collectivités territoriales et leurs groupements intéressés) mais aussi du public et enfin une autorisation administrative qui doit tenir compte des étapes précédentes.

Débarassée de critères financiers depuis la loi Grenelle II, la nomenclature de soumission des projets à étude d'impact a évolué. Même si la nouvelle présentation avec une entrée par projet (et non par nature d'autorisation) donne plus de lisibilité, le nombre de projets soumis obligatoirement à évaluation environnementale a diminué dans une **logique générale de simplification des procédures**. Le Conseil d'Etat a toutefois jugé que la dispense de toute évaluation environnementale pour un projet susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement viole le principe de non régression dès lors qu'un tel projet était auparavant soumis à évaluation (CE, 8 décembre 2017, n°404391).

D'un point de vue procédural, la réforme 2016-2018 apporte également quelques nouveautés. La notion désormais fondamentale de « *projet* » permet d'appréhender les travaux, installations, ouvrages ou interventions dans le milieu dans leur ensemble, y compris s'ils sont **fractionnés dans le temps ou l'espace** (ex notion de « programme de travaux »). Cela permet ainsi d'empêcher la pratique du « saucissonnage » par laquelle les maîtres d'ouvrage

tentaient de fractionner leurs projets importants pour les soustraire aux seuils de l'évaluation environnementale.

De plus, l'ordonnance de 2016 est venue créer les **procédures communes et coordonnées** (articles L. 122-13 et L. 122-14) : la procédure d'évaluation environnementale d'un plan peut également valoir pour un projet lorsque ce dernier est prévu de manière suffisamment détaillée, que la précision du rapport d'incidence équivaut à celle de l'étude d'impact et que les différentes autorités ont été consultées.

Enfin, le **contenu de l'étude d'impact a été étoffé** et les différentes rubriques reformulées. À titre notable, les problématiques du changement climatique, des

risques d'accidents ou catastrophes et de l'artificialisation des sols sont expressément mentionnées et les traditionnelles mesures ERC ont été reformulées pour insister sur leur nécessaire hiérarchie parfois oubliée : « *les mesures envisagées pour éviter les incidences négatives notables probables sur l'environnement,*

*réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites* ».

Certaines rubriques nécessitent désormais plus de précision, comme par exemple :

- la description du projet et de ces incidences notables;
- le scénario de référence, qui décrit les aspects actuels de l'environnement ainsi que leurs évolutions en cas de mise en œuvre ou non du projet;
- la description (et non plus la simple esquisse) des solutions alternatives et des raisons du choix effectué... ///

## **Affichage publicitaire - Condamnation Auchan Avrillé**

FNE Pays de la Loire et la Sauvegarde de l'Anjou avaient assigné devant le tribunal d'instance la société exploitante de l'hypermarché Auchan d'Avrillé (JUIGNEDIS) ainsi que la société d'affichage PROMOVIL du fait de l'apposition de plus de 20 préenseignes hors agglomération dans les alentours d'Avrillé et Montreuil-Juigné. Par jugement du 6 février 2018, le tribunal a donné raison aux associations en condamnant les sociétés à leur verser des dommages et intérêts du fait du préjudice moral né de cette atteinte aux paysages. Si plusieurs panneaux avaient été retirés avant l'envoi de l'assignation, les deux plus nuisibles (12 m<sup>2</sup>) sont toujours en place : les associations seront donc attentives à leur enlèvement effectif. Les sociétés ont fait appel. ///

## **Pesticides - Refus de communication de documents**

Parallèlement au recours exercé à l'encontre du refus du préfet de la Vendée de compléter son arrêté ZNT, FNE Pays de la Loire et Vendée Nature Environnement demandaient au préfet de leur communiquer les divers avis rendus à propos de cet arrêté. Devant le silence prolongé du préfet, les associations ont saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs qui a rendu un avis favorable à cette communication. Le préfet ayant choisi de garder le silence malgré cet avis, les associations ont demandé au tribunal administratif de Nantes d'annuler le refus du préfet de communiquer ces documents. Aucun motif ne saurait en effet s'opposer à la transmission de ces documents publics. ///

## **Véhicule Terrestre à Moteur - Saisine de plusieurs sites internet**

Le code de l'environnement prohibe non seulement la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM) dans les espaces naturels mais également la publicité faite de tels agissements. Une telle publicité incite en effet les comportements nuisibles pour la nature. En ce début d'année 2018, FNE Pays de la Loire a pu remarquer la diffusion de nombreux visuels illicites sur les sites internet de concessionnaires de la région. Elle a par conséquent diligenté plusieurs constats d'huissier visant à saisir les pages internet concernées. Aux côtés de FNE, différentes démarches ont été engagées auprès des concessionnaires en question pour qu'ils retirent ces visuels et indemnisent les associations. En fonction de la suite donnée à ces propositions de règlement amiable des litiges, les associations assigneront ou non les sociétés concernées devant le juge civil. ///

## **Pêche - Nouveau trafic de civelles**

La presse a relaté le démantèlement, en avril 2018, d'un réseau de trafic international de civelles organisé depuis la Vendée et ayant des ramifications en Loire-Atlantique et en Bretagne. Aux côtés de Vendée Nature Environnement, COORLIT 85 et l'UDPN 44, FNE Pays de la Loire a adressé au parquet des Sables d'Olonne un courrier afin de faire part de son intention de se constituer partie civile et de son souhait d'obtenir communication du dossier d'enquête. Un trafic analogue, démantelé en 2016 en Loire-Atlantique, vient par ailleurs de donner lieu à un renvoi devant le tribunal correctionnel de Nantes par le juge d'instruction. ///



# AGENDA

- **4 au 29 juin** : Exposition photos organisée par la Sauvegarde de l'Anjou à La Cité associative (58 bd du Doyenné) à Angers (49) - les photos sont issues du concours photo organisé en 2015 pour le cinquantenaire de cette association

- **Jeudi 14 juin** : Café-débat organisé par la Sauvegarde de l'Anjou, au bar le Welsh, 25 place imbach à Angers (49), de 18h à 20h – La nature en ville, les plantes sauvages : quelle place dans l'agglomération angevine ?

- **vendredi 22 juin** : Conférence sur la résilience aux submersions marines d'Axel Creach (maître de conférence à la Sorbonne) organisée par Coorlit 85 à 20h30 à St Denis du Payré (85)

- **samedi 7 juillet** : Atelier de SNE : Découvrez comment prémunir votre jardin contre la sécheresse, animé par Christophe Geoffrion. Rendez-vous à 14h place de l'église d'Avezé (72) pour covoiturage



Nature en ville  
Crédit : Stéphane GUIBERT

# CONTACTS

Union Départementale de Protection de la Nature 44  
udpn-44@orange.fr

Sauvegarde de l'Anjou  
02 41 34 32 24  
www.sauvegarde-anjou.org

Fédération pour l'Environnement en Mayenne  
02 43 02 97 56

Sarthe Nature Environnement  
02 43 88 59 48  
www.sne72.asso.fr

Vendée Nature Environnement  
06 32 24 28 03  
http://vendee-nature-environnement.info

Coordination régionale LPO Pays de la Loire  
06 45 72 16 02  
http://paysdelaloire.lpo.fr

Bretagne-Vivante  
02 98 49 07 18  
www.bretagne-vivante.org

Virage Energie-Climat Pays de la Loire  
www.virageenergieclimatpdl.org

La lettre de FNE Pays de la Loire est éditée par France Nature Environnement Pays de la Loire, fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

76 ter rue Lionnaise 49100 Angers / [www.fne-pays-de-la-loire.fr](http://www.fne-pays-de-la-loire.fr) / [contact@fne-pays-de-la-loire.fr](mailto:contact@fne-pays-de-la-loire.fr)

Directeur de la publication: Jean-Christophe Gavallet

Rédaction, conception et réalisation: B.Hogommat, X. Métay, N. Morel

Impression: Atelier du Papier Recyclé - 58 bis Bd de Strasbourg - 49000 Angers

Illustration couverture : Xavier Métay

Édité à 200 exemplaires / Vendu à la demande : 2 euros

Dépôt légal juin 2018 - ISSN : 2260-6440

Cette revue et son contenu sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.



Publié avec le soutien de :



Retrouvez-nous sur :

